



**DATE DE PUBLICATION : 18 mars 2010**

## **Le Secrétaire général**

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude HUYSEN, directeur de la Comptabilité et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc JACOB, adjoint au directeur de la comptabilité, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Comptabilité à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude HUYSEN et de M. Marc JACOB, délégation permanente est donnée à M. Yves COQUELIN DE LISLE, chef du service de la Fiscalité et de la Gestion des immobilisations à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du service de la Fiscalité et de la Gestion des immobilisations, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 mars 2010

Frédéric PEYRET